



# Fondation de la faune du Québec

PAR COURRIEL :

Québec, le 2 décembre 2024

## LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec  
Mouvement des caisses  
Desjardins du Québec  
Rio Tinto Alcan

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 1-0550-0058/2024-09**

---

## LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement  
et de la Lutte contre les  
changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Ministère des Ressources  
naturelles et des Forêts  
Ministère des Transports  
et de la Mobilité durable  
Société des établissements  
de plein air du Québec  
Société du Plan Nord

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 novembre 2024:

1. Toutes les diminutions et les augmentations pour la population des petites chauves-souris brunes du Québec pour les dix (10) dernières années;
2. Tous les projets approuvés de rétablissements des habitats des espèces menacées dans tout le Québec pour les trois (3) dernières années.

Pour la première question, la recherche a permis de repérer que les informations demandées ne sont pas détenues par la Fondation de la faune du Québec et, donc, relèvent davantage de la compétence d'un autre organisme public. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1) nous vous référons à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Monsieur Martin Dorion  
Responsable ministériel de l'accès aux documents  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie Guyart, 29<sup>e</sup> étage, boîte 13  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7  
[acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:acces@environnement.gouv.qc.ca)

Pour la deuxième question, nous vous invitons à prendre connaissance du tableau ci-joint qui dresse le portrait de tous les projets approuvés, par la Fondation, de rétablissements des habitats des espèces menacées dans tout le Québec pour les trois (3) dernières années.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie de l'article précité.

Veillez agréer, \_\_\_\_\_, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SIGNATURE ORIGINALE

La responsable de l'accès à l'information,

Chantale Parent

p. j. Recours  
Article 48  
Tableau